



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026.72 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE D'ENSEIGNEMENT MAX LINDER DE SAINT LOUBES

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	24 JUIN 2026
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	02 JUILLET 2026
Conseillers présents	27	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	2	Secrétaire de séance	M Lucas BEAURAIN Conseiller Municipal

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
GLIZE Caroline 1 ^{er} Adjointe	X			
VEYSSIERE André, Adjoint	X			
CARRERE Sophie, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
RICHEFORT Julie, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
FLAHAUT Serge, Adjoint	X			
SARRAUTE Valérie, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CARO Chantal, CM	X			
SIMON Eric, CM	X			
CHEDEVILLE Maud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIBERT Aïnhua, CM		X		Sophie CARRERE
FABERES Denis, CM	X			
BANYMANDHUB Sarah, CM	X			
GUEGAN Malo, CM	X			
LEBRUN Estelle, CM	X			
LAGENEBRE Olivier, CM	X			
JESSON Yasmina, CM	X			
BEAURAIN Lucas, CM	X			
PIERRE Julia, CM	X			
De NARDI Jean-Paul, CM	X			
SICARD Hélène, CM	X			
MONTAUBAN Frédéric, CM	X			
VENEZIA Monique, CM	X			
JOURDAN François, CM		X		Yasmina JESSON



Délibération 2026.72

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE
D'ENSEIGNEMENT MAX LINDER DE SAINT LOUBES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de M. Romain PAQUIER, professeur d'EPS et responsable de la section Rugby au sein du collège Max Linder de Saint-Loubès en date du 27 avril 2026, sollicitant une aide financière exceptionnelle de 300,00€, pour la participation de l'équipe féminine Minime de Rugby de l'Association sportive du Collège, aux Championnats de France UNSS à Montrevel en Bresse (01) du 5 au 7 mai 2026 ;

Vu le budget prévisionnel présenté par l'association, équilibré en dépenses et en recettes pour l'ensemble des frais découlant de cette participation ;

Vu l'avis de la commission Ressources en date du 23 juin 2026 ;

Considérant que cette équipe est composée de loubésiennes et d'izonnaises et participe au rayonnement de la commune, ainsi qu'au développement du rugby féminin sur le territoire.

Considérant que l'association seule ne peut supporter l'ensemble des coûts.

Après en avoir délibéré et entendu le rapport de Monsieur André Veyssière, Adjoint au Maire délégué aux associations, à l'unanimité des membres présents :

✓ Votes : 29 Pour 0 Contre 0 Abstention

DECIDE

- D'APPROUVER l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300,00€ à l'association sportive du collège d'enseignement Max Linder de Saint-Loubès dans le cadre de la participation de la section rugby féminine Minime aux championnats de France UNSS à Montrevel en Bresse du 05 au 07 mai 2026 ;
- DE PROCÉDER au versement de la subvention.

Publiée le
Le Secrétaire de séance



Lucas BEAURAIN

Fait à Izon, le 2 juillet 2026
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

*certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie,
*informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans
un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut-
être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr